

Jean Daniel ALAMARGOT

Commissaire enquêteur

Inscrit sur la liste de la Préfecture de la Gironde

Membre de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bordeaux Aquitaine

27 décembre 2025

Département de la Gironde

Métropole de Bordeaux

Ville de Bordeaux

ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise à jour de plans d'alignement sur la ville de Bordeaux

« Campagne 2025 »

*Avenue du maréchal de Lattre de Tassigny - Avenue du Général Leclerc
Avenue Charles de Gaulle - Rue du Sacré Cœur - Rue de l'École Normale*



*Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Bordeaux Caudéran
À la station de Bus Express « Stade Stéphelin »*

RAPPORT

DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En première partie – pages 3 à 24

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En deuxième partie – pages 25 à 30

L'avis est en pages 30

DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT

En troisième partie - Pages 31 à 47

Enquête effectuée du 25 novembre au 10 décembre 2025

SOMMAIRE

Première partie
RAPPORT
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Pages 3 à 24

I. - PRÉAMBULE	3
1.2 - Cadre juridique	3
II. - OBJET DE L'ENQUÊTE :	3
2.1 - Contexte réglementaire des plans d'alignement	4
2.2 - Objet de l'enquête	4
III. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	5
3.1 – Démarches administratives	5
3.2 – le dossier mis à la disposition du public en Mairie	5
3.3 – Réunion préparatoire et analyse du projet	6 à 16
3.4 – Visite sur place des lieux avant enquête	16
3.5 – Publicité préalable	16
3.6 - Personnes concernées par l'enquête	17
3.7 – Les permanences du commissaire enquêteur :	17
3.8 - Présentation du projet	17
3.9 - Plans d'alignement concernés par la présente enquête	18
3.10 - Procédure – Réglementation	18
3.11 – Rencontre avec la population	19
3.11.1 – Permanence à Caudéran	19
3.11.2 – Permanence à la Cité municipale	20
3.10.3 - Observations déposées sur le registre numérique	22
3.12 – Analyse des contributions	23
IV - . CLOTURE DE L'ENQUÊTE	24

Deuxième partie
CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Pages 25 à 30

Troisième partie
LES PIÈCES ANNEXÉES AU RAPPORT
*sont énumérées page 31
et sont cotées de 32 à 47*

I. - PREAMBULE

Par arrêté N°25METAJPOO778 en date du 9 octobre 2025, Bordeaux Métropole organise une enquête publique pendant seize jours consécutifs, du 25 novembre au 10 décembre 2025 inclus sur le projet de Mise à jour de plans d'alignement sur la commune de Bordeaux « Campagne 2025 », avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, avenue du Général Leclerc, avenue Charles de Gaulle, rue du Sacré Cœur et rue de l'École Normale. Toutes ces voies de circulation sont dans le quartier de Caudéran.

Par ce même arrêté, en notre qualité de Commissaire Enquêteur, nous avons été désigné pour conduire cette enquête publique.

1.2 - Cadre juridique :

L'enquête a été réalisée conformément aux textes suivants :

- le Code des relations entre le public et l'administration (articles L134-1 et L134-2, R 134-3 à R 134-32),
- le Code de la voirie routière (notamment son article L 112-1 et ses articles R 141-1 et suivants),
- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L5217-2 qui donne compétence à Bordeaux Métropole en matière « d'aménagement de l'espace métropolitain », et notamment pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie.

Les observations formulées par le public sont recueillies sur deux registres spécialement ouverts à cet effet et mis en place à la Cité Municipale, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux et à la mairie de quartier de Caudéran. Ces registres, à feuillets non mobiles, ont été cotés et paraphés par le commissaire enquêteur (Article R*141-8 du Code de la voirie routière).

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont clos et signés par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmet à l'autorité le dossier et les registres accompagnés de ses conclusions motivées (Article R.141-9 du Code de la Voirie Routière).

Les conclusions motivées et l'avis personnel du Commissaire Enquêteur font l'objet d'un document annexé en deuxième partie de ce dossier (*pages 25 à 30*).

II. - OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de

l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision (*Article L134-2 du code des relations entre le public et l'administration*).

Le commissaire enquêteur conduit l'enquête de manière à permettre à ce public de disposer d'une information complète sur le projet, et de participer effectivement au processus de décision en lui permettant de présenter ses observations et propositions.

La présente enquête, a pour objet la mise à jour de plusieurs plans d'alignement sur le quartier de Caudéran, territoire de la commune de Bordeaux, afin de les mettre en cohérence avec les orientations d'aménagement portées par la Collectivité ou ses partenaires, et notamment au cas présent avec les aménagements réalisés dans le cadre de la ligne de transport G (bus express).

2.1 - Contexte réglementaire des plans d'alignement

Un plan d'alignement, dont le régime juridique est prévu aux articles L112-2 et suivants du Code de la voirie routière, a vocation à délimiter l'emprise du domaine public routier au droit des propriétés riveraines.

Cette emprise peut, selon les cas :

- correspondre à l'emprise actuelle de la voie publique. Dans ce cas, on dit que les propriétés riveraines « conservent leur alignement » ;
- correspondre à une emprise plus réduite que la voie publique existante, en cas d'intention de la Collectivité de rétrécir la chaussée ;
- correspondre à une emprise plus large que la voie publique existante, afin de répondre à une intention d'élargissement de la voie de la part de la Collectivité publique compétente. Les propriétés riveraines sont alors frappées d'une servitude d'alignement, qui interdit à leur propriétaire de réaliser des travaux confortatifs sur les bâtis existants, ou d'obtenir une autorisation de construire sur la partie concernée par la servitude.

La Collectivité compétente en matière de voirie (soit Bordeaux Métropole) se voit attribuer la propriété des biens non bâtis frappés d'alignement en application d'un plan d'alignement approuvé, dans les conditions prévues par le Code de la Voirie routière (articles L112-2 et R112-2).

2.2 - *Objet de l'enquête*

Certains des plans d'alignement existants sur la commune de Bordeaux ont été institués voici plusieurs dizaines d'années. Une partie d'entre eux, qui prévoient des élargissements de voie, ne correspondent plus aux orientations actuelles de la Métropole et de ses partenaires en matière de voirie et, plus largement, d'aménagement urbain.

Au cas présent, l'enquête a pour objectif de proposer une mise en cohérence de 5 plans d'alignement de la commune de Bordeaux sur le quartier de Caudéran avec les

travaux d'aménagement réalisés dans le cadre de la mise en place de la ligne G (bus express), mise en service depuis le 1er juin 2024.

Ainsi, certaines des servitudes d'alignement actuellement opposables aux propriétaires et ne présentant plus d'intérêt pour la circulation publique pourraient être levées.

D'autres servitudes, déjà opposables aux propriétaires, devraient être maintenues pour des motifs de sécurité publique (étroitesse des trottoirs, risques de conflits d'usage entre véhicules, piétons et vélos...) et du maintien d'une cohérence du linéaire de la voie. Ce maintien de la servitude n'a pas d'effet immédiat pour les propriétés non bâties : ce n'est qu'en cas de mise en œuvre effective d'un projet de voirie (aujourd'hui non programmé) ou de dépôt d'une demande de permis (par exemple pour refaire une clôture) qu'une mise à l'alignement sera demandée.

III. - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE :

3.1 – Démarches administratives :

En notre qualité de commissaire enquêteur, inscrit sur la liste en Préfecture de la Gironde pour l'année 2025, nous sommes contacté le 19 août 2025 par Madame Karine Larrue du Pôle Territorial de Bordeaux Métropole. Elle nous sollicite pour nous proposer d'effectuer l'enquête publique, préalable à la mise à jour de plans d'alignement campagne 2025, sur la commune de Bordeaux.

Le 1^{er} septembre 2025 cette proposition est confirmée par Madame Caroline Hanou Granger, chargée d'opérations au service foncier de la Direction du Développement et de l'Aménagement au Pôle Territorial de Bordeaux Métropole.

Nous acceptons de conduire cette enquête.

Confirmation de notre mission nous est donnée par arrêté de Bordeaux Métropole en date du 9 octobre 2025.

Le dossier établi nous est adressé par internet, puis remis en mains propres le 21 novembre 2025.

3.2 – Le dossier mis à disposition du public en Mairie :

Le dossier d'enquête, mis à la disposition du public à la Cité Municipale de Bordeaux et en mairie annexe de Caudéran, conformément aux dispositions de l'article R141-6 du code de la voirie routière, comporte :

1. Une notice explicative, commune à l'ensemble de l'enquête
2. Un dossier identique pour chaque avenue ou rue concernée comportant :
 - Un plan de situation à l'échelle 1/5000.
 - Une liste des propriétaires des parcelles concernés
 - Un plan d'alignement « état existant » à l'échelle 1/500
 - Un plan d'alignement « état futur » à l'échelle 1/500
 - Une notice simplifiée de type FALC (facile à lire et à comprendre).

Le dossier est également consultable et téléchargeable sur le site internet de [Bordeau Métropole](#) où le public pourra intervenir et déposer ses contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet.

Un dossier identique a été mis à la disposition du commissaire enquêteur.

Ce dossier bien structuré et clair nous est apparu complet, et très accessible à tous les publics.

3.3 – Réunion préparatoire et analyse du projet :

Le jeudi 13 novembre 2025, à la Cité Municipale de Bordeaux, nous rencontrons Madame Aude Bercis-Gaugain, Responsable du service foncier à la Direction du développement et de l'aménagement - Pôle territorial de Bordeaux - Direction Générale des territoires. Elle est accompagnée de ses adjointes, Madame Caroline Hanou-Granger, Madame Karine Larrue, Madame Anna Badji et Madame Lisa SIMON.

Au cours de cette réunion nous étudions le dossier et notamment les particularités et les points importants. Les avenues, Maréchal de Lattre de Tassigny, Général Leclerc, Charles de Gaulle, réaménagées pour le passage de la nouvelle ligne de transport « G Bus-express », ne présentent pas de difficultés importantes. La rue du sacré cœur ne présente pas de difficulté. Quant à la rue de l'École normale, davantage de points sont à examiner.

1 - Avenues, Maréchal de Lattre de Tassigny : Le plan actuel date du 14/12/1990. Plusieurs parcelles sont actuellement frappées par ce plan d'alignement.

En premier lieu la parcelle cadastrée 063 YD241, devant l'école des Pins Francs, au niveau du pont de franchissement de la voie ferrée de ceinture, cette parcelle est frappée par le plan d'alignement sur une faible partie de son linéaire. L'emprise frappée a été aménagée en espace verts dans le cadre des travaux annexes du bus express et se situe en dehors de la clôture. Il est donc proposé de maintenir le plan d'alignement et de laisser la parcelle frappée d'alignement.



A droite la bordure enherbée où la servitude est maintenue

En second lieu la parcelle 063 YD69 située 321 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny qui accueille le cimetière des Pins Francs. Une entrée étroite et piétonne, déborde sur l'avenue. Elle est composée de deux hauts murs en pierre entourant un portail. A l'intérieur, deux annexes bâties encadrent le chemin piéton. Le plan d'alignement de l'avenue frappe cette entrée sur environ 1,80m de profondeur. Or

l’élargissement de la voie à ce niveau ne présente pas d’intérêt particulier pour la circulation publique, le trottoir au droit du mur et du bâti étant de largeur suffisante pour assurer la sécurité du cheminement des usagers, y compris des personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, les travaux de voirie sont aujourd’hui finalisés, et intègrent harmonieusement cette entrée. Il est donc proposé de rétablir la limite du plan d’alignement au niveau de la voie existante et de supprimer la servitude d’alignement sur cette propriété.



Le mur en pierre du cimetière avance vers la voie mais le passage est assez large

En troisième lieu, la piscine Stéhelin qui s’étend sur trois parcelles cadastrées 063 VX47, VX48 et VX49 comprenant le bâtiment accueillant la piscine, un parc arboré et un parking public. Les travaux de voirie étant aujourd’hui finalisés, il est proposé de modifier le tracé de l’alignement aux limites de voirie, le cheminement des usagers, y compris des personnes à mobilité réduite ayant été prévu dans ces aménagements.

En quatrième lieu, les deux parcelles 063VX 50 et VX 51, situées aux numéros 276 et 278 de l’avenue sont légèrement frappées sur moins de 0,50m par le plan d’alignement de l’avenue. Il apparaît que le maintien de cette servitude d’alignement sur ces parcelles ne présente pas d’intérêt particulier pour la circulation publique. En effet, le trottoir est de largeur suffisante pour assurer la sécurité du cheminement des usagers, y compris des personnes à mobilité réduite. Il est donc proposé de rétablir le tracé de l’alignement aux limites de voirie et de supprimer la servitude d’alignement sur les propriétés privées.

En cinquième lieu, les six parcelles cadastrées 063 VY 136, VY 137, VY10, VY11, VY12 et VY13 situées entre l’angle de la rue Gabriel Léglise (numéro 35) jusqu’au 242 de l’avenue. Celles-ci sont légèrement frappées sur moins de 0,50 m par le plan d’alignement. Le maintien de cette servitude ne présente pas d’intérêt particulier pour la circulation publique, le trottoir au droit de ces parcelles étant de largeur suffisante pour assurer la sécurité du cheminement des usagers, y compris des personnes à mobilité réduite. Il est donc proposé de rétablir le tracé de l’alignement aux limites de voirie afin de ne plus frapper ces parcelles.

En sixième lieu, les parcelles YA 47 et 48, sises 195 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, sont frappées par le plan d'alignement de l'avenue sur environ 1m de profondeur. Le maintien de cette servitude ne présente pas d'intérêt particulier pour la circulation publique, le trottoir au droit de ces parcelles étant de largeur suffisante pour assurer la sécurité du cheminement des usagers, y compris des personnes à mobilité réduite. Il est donc proposé de la supprimer.



On remarque bien le débordement progressif du mur mais le trottoir reste assez large

En septième lieu, la parcelle 063 VA 134, au 194 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, correspondant au square Honoré d'Estienne d'Orves. Cette parcelle est frappée par le plan d'alignement de la voie sur une très faible profondeur. Les travaux de voirie étant aujourd'hui finalisés, il est proposé de modifier le tracé de l'alignement aux limites de voirie ; le cheminement des usagers, y compris des personnes à mobilité réduite ayant été prévu dans ces aménagements.

2 - Avenue du Général Leclerc : Le plan d'alignement de l'Avenue du Général Leclerc date du 16 novembre 1990. Il frappe, tout au long de l'avenue, un grand nombre de parcelles.

En premier lieu, à l'angle de l'avenue et de la rue Saint Amand. En 2022, Bordeaux Métropole a fait l'acquisition de plusieurs parcelles dans le cadre du projet de bus express, sans toutefois en avoir encore finalisé les aménagements. Les parcelles 063 NZ156, NZ158, NZ160 et NZ162, restées propriété privée suite à cette acquisition, sont à ce jour faiblement frappées d'alignement. Aussi, il est proposé de modifier très légèrement le plan d'alignement existant dans cette zone afin de ne plus frapper ces parcelles privées, et de contenir le plan d'alignement dans l'emprise déjà propriété métropolitaine.

D'autre part, - la parcelle 063 NZ3 située au 154 de l'avenue du Général Leclerc accueille un commerce situé en recul de 6 m environ de la voie. Dans cette emprise de 6 m, une partie de 3 m environ de profondeur est frappée par le plan d'alignement de l'avenue. la parcelle 063 NZ43 située aux numéros 41 à 51 de l'avenue du Général Leclerc et où se situe la résidence Le Sully, est frappée par le plan d'alignement de l'avenue sur environ 2,50 m de profondeur sur une portion non bâtie comprenant un muret, une haie ainsi qu'un espace libre. Les balcons donnant sur l'avenue ne sont pas frappés par la servitude. Dans un souci de continuité de l'alignement avec les

acquisitions des parcelles limitrophes effectuées en 2022, il est proposé de maintenir le plan d'alignement existant dans cette zone et de conserver la servitude d'alignement sur ces parcelles non bâties.

En second lieu, la parcelle 063 NY1, sise entre le n°78 et le n°90 de l'Avenue du Général Leclerc est frappée par le plan d'alignement de la voie. Cette parcelle accueille une copropriété avec commerces en rez-de- chaussée et dispose d'une large zone ouverte (permettant notamment le stationnement réservé à la clientèle). Le maintien de cette servitude ne présente pas d'intérêt particulier pour la circulation publique.



La bordurette correspond au plan d'alignement

Il est donc proposé que le tracé de l'alignement suive la bordurette intérieure du trottoir, déjà existante et ne frappe plus la propriété privée.

En troisième lieu, les vingt parcelles cadastrées 063 NY44, NY45, NY46, NY47, NY48, NY49, NY127, NY128, NY51, NY 52, NY53, NY54, NY55, NY56, NY57, NY58, NY59, NY60, NY61 et NY62, qui se situent entre les n° 50 et n° 4 de l'Avenue du Général Leclerc sont frappées par le plan d'alignement. Il s'agit en grande majorité d'immeubles bâtis. Or le maintien de la servitude sur ces parcelles ne présente pas d'intérêt particulier pour la circulation publique, le trottoir étant de largeur suffisante pour assurer la sécurité du cheminement des usagers, y compris des personnes à mobilité réduite.

Il est donc proposé de rétablir la limite du plan d'alignement au niveau de la voie existante et de supprimer la servitude d'alignement sur ces propriétés.



Face au n° 49, le trottoir de gauche paraît assez large

En quatrième lieu, la place du Monument aux Morts, cadastrée 063 NY63. Cet espace ouvert au public et qui constitue un accessoire du domaine public routier est frappé par le plan d'alignement de l'avenue. Un aménagement comprenant un arrêt de bus a été créé sans altérer le cheminement des usagers, y compris des personnes à mobilité réduite. Le maintien de cette servitude ne présente donc pas d'intérêt particulier pour la circulation publique. Il est ainsi proposé de rétablir la limite du plan d'alignement au niveau de la voie existante et de supprimer la servitude d'alignement sur cette propriété.

3 - Avenue Charles de Gaulle : Le plan d'alignement de l'Avenue Charles de Gaulle a été approuvé le 16 novembre 1990. Un grand nombre de parcelles sont actuellement frappées par ce plan d'alignement.

En premier lieu, la parcelle 063 NC126 comprenant l'ensemble scolaire Sainte-Marie de Grand Lebrun, sis 164 Avenue Charles de Gaulle est frappée par ce plan d'alignement (Plan d'alignement avenue Charles de Gaulle, Plan 1/5). Le maintien de cette servitude ne présente pas d'intérêt particulier pour la circulation publique, le trottoir au droit de cette parcelle étant de largeur suffisante pour assurer la sécurité du cheminement des usagers, y compris des personnes à mobilité réduite. Il est donc proposé de rétablir la limite du plan d'alignement au niveau de la voie existante et de supprimer la servitude d'alignement sur cette propriété.



Au 164 av Charles de Gaulle la largeur du trottoir de gauche paraît suffisante

En second lieu, les parcelles 063 OI52, OI53 et OI55 situées entre les n° 145 et 135 de l'Avenue Charles de Gaulle, sont frappées par ce plan d'alignement (Plan d'alignement avenue Charles de Gaulle, Plans 1 et 2/5). Le maintien de cette servitude ne présente pas d'intérêt particulier pour la circulation publique, le trottoir au droit de ces parcelles étant de largeur suffisante pour assurer la sécurité du cheminement des usagers, y compris des personnes à mobilité réduite.

Il est donc proposé de rétablir la limite du plan d'alignement au niveau de la voie existante et de supprimer la servitude d'alignement sur ces propriétés.

En troisième lieu, la parcelle 063 OK 12, correspondant au Parc Bordelais, est très légèrement frappée par ce plan d'alignement (Plan d'alignement avenue Charles

de Gaulle, Plans 2 et 3/5). Le maintien de cette servitude ne présente pas d'intérêt particulier pour la circulation publique le trottoir au droit de ces parcelles étant de largeur suffisante pour assurer la sécurité du cheminement des usagers, y compris des personnes à mobilité réduite.

Il est donc proposé de rétablir la limite du plan d'alignement au niveau de la voie existante et de supprimer la servitude d'alignement sur cette propriété.

En quatrième lieu, la parcelle 063 MZ 28 sise 66 à 74 de l'avenue Charles de Gaulle, appartenant à la copropriété Le Parc, est frappée par le plan d'alignement sur un espace aménagé en trottoir comprenant des mobiliers urbains (candélabre, arceaux vélos). (Plan d'alignement avenue Charles de Gaulle, Plan 4/5)

Il est proposé de modifier le plan d'alignement afin de diminuer la partie frappée mais de le maintenir au droit des balcons du 1er étage. En effet, ces balcons ne sont pas à la hauteur minimale définie par le règlement de voirie métropolitain (minimum de 3,50m de hauteur).

En cinquième lieu, la parcelle OL265, sise 81 bis Avenue Charles de Gaulle (Plan d'alignement avenue Charles de Gaulle, Plan 4/5). Celle-ci, étant frappée sur une profondeur d'environ 1m sur une emprise en nature de trottoir, il est proposé de maintenir le plan d'alignement aux limites actuelles, Bordeaux Métropole assurant déjà l'entretien de cette zone.



Sur cette image il s'agit du trottoir côté droit

En sixième lieu, un grand nombre de parcelles situées de part et d'autre de l'avenue sont frappées par le plan d'alignement. Les parcelles 063 OL275, OL277, OL266, OL58, OL57, OL56 sises entre le n°1 rue du Bocage et le n°71 de l'avenue Charles de Gaulle, côté impair, - les parcelles, côté pair, cadastrées 063MZ47, MZ45, MZ28, MZ31, MZ33, MZ48, MZ42, MZ64, MZ65, MZ 14, MZ 5, MZ16, MZ17, MZ58, MZ62, MZ56, MZ80 et MZ30, sises entre le n°78 et le n°24 de l'avenue.

Il est proposé de lever la servitude d'alignement sur l'ensemble des dites parcelles et de rétablir la limite du plan d'alignement au niveau de la voie existante. En effet, le maintien de servitudes d'alignement ne présente plus d'intérêt pour la circulation publique, le trottoir nouvellement aménagé dans le cadre des travaux du bus express étant de largeur suffisante pour assurer la sécurité du cheminement des usagers, y compris des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, les acquisitions nécessaires à cet aménagement ont été réalisées par Bordeaux Métropole sur les parcelles 063 MZ81 et MZ60 situées aux numéros 26 et 60 de l’avenue



Les limites du plan d’alignement correspondent à la voie existante

En septième lieu, la parcelle 063 OM71, sise 263 Boulevard du Président Wilson, à l’angle avec l’avenue Charles de Gaulle est frappée par une servitude d’alignement de type « pan coupé » sur une portion bâtie de la propriété. Le maintien de cette servitude ne présente pas d’intérêt particulier pour la circulation publique, la visibilité au carrefour étant suffisante.

Il est donc proposé de rétablir la limite du plan d’alignement au niveau de la voie existante et de supprimer la servitude d’alignement sur cette propriété.



Il s’agit de l’angle de la rue au n° 1 de l’avenue Charles de Gaulle

4 - Rue du Sacré Cœur : Le plan d’alignement de la rue du Sacré Cœur a été approuvé **le 14 octobre 1886** et modifié le 09 août 2021. Bordeaux Métropole avait acquis en 2017 la parcelle 063 NA 36 située à l’angle des rues du Sacré Cœur et Grand Lebrun dans le cadre du projet d’aménagement de la ligne G (bus express). Le plan d’alignement de la voie a donc intégré cette emprise destinée à la voirie.



la parcelle 063 NA 36 est située à l'angle des rues du Sacré Cœur et Grand Lebrun

Le plan d'alignement de 2021 était situé en limite de bâti.

Afin de mettre en cohérence le plan d'alignement avec les aménagements, il est proposé de décaler le plan d'alignement en limite de parcelle et de lever la servitude d'alignement.

5 - Rue de l'École Normale :

Le plan d'alignement de la rue de l'École Normale a été approuvé le 14 août 1987. Il a été constaté que ce plan d'alignement de 1987 n'était que partiellement reporté au plan local d'urbanisme, rendant sa situation à géométrie variable : la partie du plan d'alignement située entre la rue Charles Chaumet et la place du XIV Juillet (non concernée par la ligne G) n'étant pas reportée au plan local d'urbanisme, la servitude d'alignement n'est actuellement pas opposable aux propriétaires lors du dépôt de demandes de permis de construire alors que certaines interdictions issues du Code de la voirie routière continuent à leur être applicables. Cette anomalie pourra être résolue dans le cadre de la mise à jour du plan d'alignement de la rue de l'École normale, dont il est proposé qu'elle porte sur l'intégralité de la rue

En premier lieu, la parcelle 063 MZ82, sise 49 rue de l'École Normale, correspondant à l'Établissement INSPE de l'Académie de Bordeaux, est frappée par le plan d'alignement. Le maintien de cette servitude ne présente pas d'intérêt particulier pour la circulation publique, le trottoir étant de largeur suffisante pour assurer la sécurité du cheminement des usagers, y compris des personnes à mobilité réduite.

Il est donc proposé de rétablir la limite du plan d'alignement au niveau de la voie existante et de supprimer la servitude d'alignement sur cette propriété.



Face au 49 rue de l'École Normale le passage est bien protégé

En second lieu, la parcelle 063 MZ80, sise 18 rue de l'École Normale (Résidence les Portes de Caudéran) est frappée par ce plan d'alignement. La partie frappée étant le trottoir aménagé par Bordeaux Métropole, il est proposé de conserver cette servitude d'alignement.

En troisième lieu, les parcelles 063 MZ76 et MZ79, sises 5bis rue de l'École Normale, correspondant à une partie de l'école primaire privée du Bon Pasteur. Celles-ci sont frappées par le plan d'alignement de la voie sur environ 4,00m de profondeur, comprenant un mur d'enceinte en pierre. Il est proposé de rétablir la limite du plan d'alignement au niveau de la voie existante et de supprimer la servitude d'alignement sur cette propriété, le cheminement des usagers, y compris des personnes à mobilité réduite étant sécurisé le long du trottoir par des barrières.



Le trottoir étroit est bien protégé par les barrières

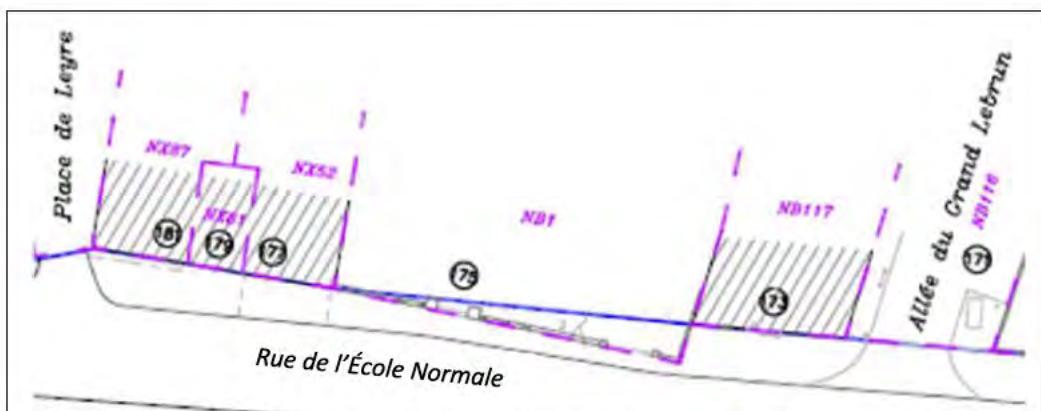
En quatrième lieu, sur la portion de la rue de l'École Normale située entre la rue Charles Chaumet et la place du XIV Juillet (Plan d'alignement rue de l'École normale, Plans 1 à 5/7), il est proposé de conserver dans sa majeure partie le plan d'alignement tel qu'il existait en 1987.

Ainsi, la parcelle 063 NB1, située au 175 rue de l'École Normale (Plan d'alignement rue de l'École normale, Plan 1/7) continuerait d'être frappée par le plan d'alignement sur une partie non bâtie de la propriété (mur de clôture), dans la mesure

où la largeur actuelle du trottoir au droit de cette propriété est insuffisante à garantir la sécurité des usagers (piétons ou personnes à mobilité réduite).



L'avancée du mur d'enceinte au n° 175 est manifeste. La largeur du trottoir est insuffisante



Ce plan situe bien le rétrécissement du trottoir

En revanche, il est proposé de lever les servitudes d'alignement portant sur les trois parcelles suivantes :

- La parcelle cadastrée 063 NX64, située au 199 rue de l'École Normale, à l'angle avec la rue Charles Chaumet (Plan d'alignement rue de l'École normale, Plan 1/7) :



Au 199 rue de l'École Normale le trottoir de gauche est étroit

- La parcelle cadastrée 063 NC6, au 143 rue de l'École Normale (Plan d'alignement rue de l'École normale, Plan 2/7) :

En effet, ces servitudes d'alignement ne présentent pas d'intérêt particulier pour la circulation publique, le trottoir étant de largeur suffisante pour assurer la sécurité du cheminement des usagers, y compris des personnes à mobilité réduite



Au 143 rue de l'École normale le trottoir est de largeur suffisante

3.4 - Visite sur place des lieux avant enquête :

A l'issue de la réunion de travail du 13 novembre 2025 avec l'équipe de Madame Bercis-Gaugain, nous nous rendons sur le terrain avec Madame Hanou-Granger et Madame Larrue. Nous parcourons les avenues et les rues pour découvrir sur le terrain la mise en place des diverses dispositions.

Tous ces lieux sont conformes à la description qui nous en a été faites tant sur les plans qu'oralement.

Nous constatons que les avis d'enquête sont affichés en grand nombre à des endroits bien choisis de manière à être visibles par les publics. Ces affiches de taille A3 et de couleur « jaune fluo » ne peuvent pas passer inaperçues. Toutes les personnes rencontrées nous ont dit avoir bien vu ces affiches.

3.5 – Publicité préalable :

Conformément à l'article R*141-5 du Code de la voirie routière, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé.

Les annonces réglementaires ont été faites :

Un avis d'enquête a été affiché :

- Sur les panneaux d'affichage de la Cité Municipale, à la Mairie annexe de Caudéran.
- Sur les lieux en divers endroits de la voie concernée et au voisinage (**21 panneaux au total, au format A3 de couleur jaune**).

Ces affiches ont été mises en place au moins quinze jours et plus avant le début de l'enquête et jusqu'au terme de celles-ci (*voir photo de l'affichage en page 45*).

- Deux publications dans le **quotidien "Sud-Ouest"** du samedi 8 novembre et mercredi 26 novembre 2025
- .
- Deux publications dans l'**hebdomadaire le Courrier de Gironde** du 7 novembre 2025 et du 28 novembre 2025 (*voir pages 37 à 40 du présent rapport*).
- Publication dans Sud-Ouest numérique du 8 novembre 2025 (P 41)
- Annonce sur le site de Participation de Bordeaux Métropole (P 42)

- Publication sur le journal *Notre territoire* du 7 novembre 2025 (P 43).
- L'avis d'enquête, l'arrêté d'organisation et le dossier ont été mis en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole où le public pouvait apporter ses contributions sur un registre numérique de [Bordeau Métropole](#).

3.6 - Personnes concernées par l'enquête :

Conformément à l'article R*141-7 du code de la voirie routière, Bordeaux Métropole a adressé aux propriétaires connus un courrier postal avec demande d'avis de réception daté du 03 novembre 2025, pour les informer de la tenue d'une enquête publique relative au projet de mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux – campagne 2025, quartier de Caudéran.

Ce courrier recommandé avec avis de réception a été adressé à 233 personnes. 38 courriers ont été retournés à l'expéditeur et 13 avis de réception n'ont pas été récupérés alors que le suivi postal indique que le courrier a bien été remis à son destinataire. Parmi les courriers retournés il y a des « inconnu à l'adresse indiquée », ou erreur d'adresse, ou le nom ne correspond pas.

La liste des 233 destinataires de ces courriers est détenue par le service foncier du Pôle territorial de Bordeaux Métropole.

De tout ce qui précède le commissaire enquêteur considère que les riverains et les publics ont bien été informés.

Les certificats d'affichage, établis par Bordeaux Métropole et la Maire de Bordeaux, indiquent que toutes les prescriptions en matière d'information du public, ont bien été respectées (*voir pages n° 46 et 47*).

3.7 - Les permanences du Commissaire Enquêteur :

Conformément à l'Avis d'enquête affiché en Mairie, en Mairies annexes de Caudéran, sur le terrain, publié dans les journaux Sud-Ouest et le courrier de Gironde, et annoncé aux personnes intéressées par courrier postal avec avis de réception, les permanences ont été organisées et tenues à la Cité Municipale, 4 rue Claude Bonnier et à la mairie annexe de Caudéran, aux dates et heures suivantes :

- ~ Le jeudi 27 novembre 2025, de 15h30 à 18h30 à la Mairie annexe de Caudéran
- ~ Le mardi 9 décembre de 12 à 15 à la Cité Municipale à Bordeaux.

Pour faciliter la venue du public, une permanence a été effectuée dans le créneau horaire de 12 à 14 heures.

3.8 - Présentation du projet :

La présente enquête a pour objet la mise à jour de plusieurs plans d'alignement sur le territoire de la commune de Bordeaux, afin de les mettre en cohérence avec les orientations d'aménagement portées par la Collectivité ou ses partenaires.

Objet de l'enquête

Certains des plans d'alignement existant sur la commune de Bordeaux ont été institués voici plusieurs dizaines d'années. Une partie d'entre eux, qui prévoyaient des élargissements de voie, ne correspondent plus aux orientations actuelles de la Métropole et de ses partenaires en matière de voirie et, plus largement, d'aménagement urbain.

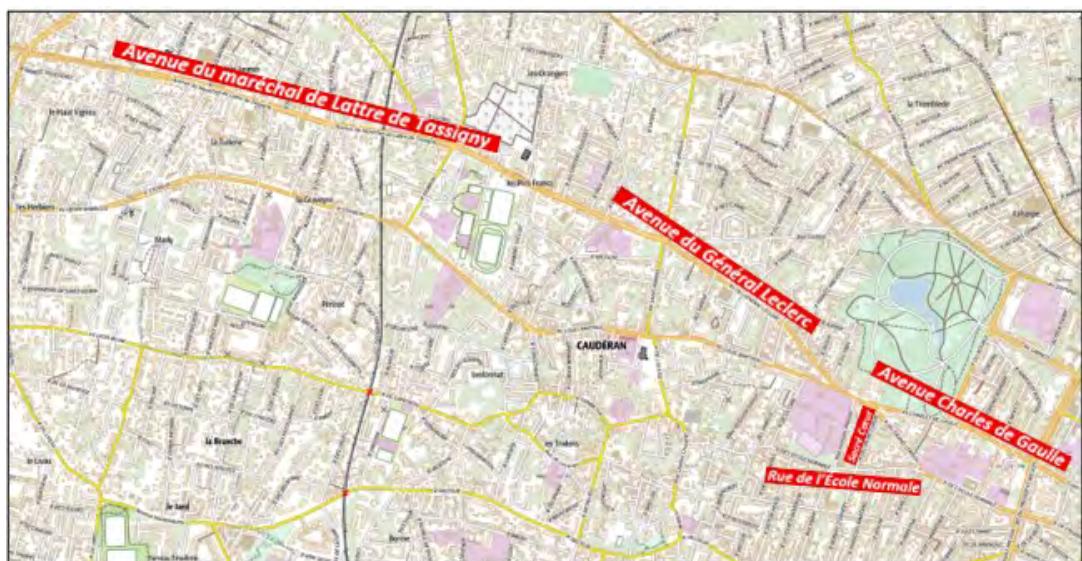
Au cas présent, l'enquête a pour objectif de proposer une mise en cohérence de 5 plans d'alignement de la commune de Bordeaux sur le quartier de Caudéran avec les travaux d'aménagement réalisés dans le cadre de la mise en place de la ligne G (bus express), mise en service depuis le 1er juin 2024.

Ainsi, certaines des servitudes d'alignement actuellement opposables aux propriétaires et ne présentant plus d'intérêt pour la circulation publique pourraient être levées.

D'autres, par ailleurs, déjà opposables aux propriétaires, devraient être maintenues pour des motifs de sécurité publique (étroitesse des trottoirs, risques de conflits d'usage entre véhicules, piétons et vélos...) et du maintien d'une cohérence du linéaire de la voie. Ce maintien de la servitude n'a pas d'effet immédiat pour les propriétés non bâties : ce n'est qu'en cas de mise en œuvre effective d'un projet de voirie (aujourd'hui non programmé) ou de dépôt d'une demande de permis (par exemple pour refaire une clôture) qu'une mise à l'alignement sera demandée.

3.9 - Plans d'alignement concernés par la présente enquête

Lors de cette campagne 2025, il est décidé de procéder à la mise à jour des plans d'alignement sur les voiries du quartier de Bordeaux Caudéran mises en évidence sur la carte ci-dessous :



3.10 - Procédure – Réglementation

La présente enquête a pour but de vérifier que les mises à jour envisagées de ces différents plans d'alignement n'appellent pas d'objection fondée de la part de la population, et de recueillir ses observations, remarques ou préoccupations éventuelles.

Le public a été informé de l'organisation de la présente enquête et des modalités de participation, en particulier par des affichages dans les lieux d'enquête et dans les rues concernées par les modifications, par des insertions presse et par une mise en ligne sur le site internet de [Bordeau Métropole](#).

3.11 – Rencontres avec la population :

Le dossier du projet a été tenu à la disposition du public à la Cité Municipale de Bordeaux et à la Mairie annexe de Caudéran du 25 novembre au 10 décembre 2025. Il était consultable pendant les heures d'ouverture au public.

Aux deux endroits, était joint au dossier un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les éventuelles observations, propositions, critiques ou suggestions du public.

3.11.1 – Permanence à la Mairie annexe de Caudéran :

Le jeudi 27 novembre 2025, de 15h30 à 18h30, nous effectuons une première permanence à la Mairie annexe de Caudéran.

A 15 h 30 se présente Madame G [REDACTED] demeurant à Eysines. Madame G [REDACTED] a pris connaissance du dossier concernant la rue de l'École Normale. Son habitation au n° [REDACTED] ne va pas subir de changements, le plan d'alignement étant maintenu.

Signature sur le registre.

Le 27 novembre à 15h35 Monsieur L [REDACTED] avenue Charles de Gaulle n° [REDACTED] est venu s'informer ... Il ne veut pas s'exprimer davantage.

Le 27 novembre à 15h35 se présente Madame M [REDACTED] demeurant [REDACTED]. Cette personne souhaitait des renseignements car elle a déjà été frappée d'alignement en 1978. Elle est heureuse d'apprendre que le tracé épouse dorénavant les limites de voirie afin de ne plus frapper ses parcelles [REDACTED]

Signature sur le registre.

Le 27 novembre à 15h45 se présente Madame F [REDACTED] Sa propriété se trouve [REDACTED]. Cette personne a pu vérifier qu'elle n'était pas impactée par les plans d'alignements.

Signature sur le registre.

Le 27 novembre à 16 heures, se présente Monsieur O [REDACTED] [REDACTED]. Il a constaté sur le dossier que sa propriété n'était pas sur un point particulier. Il prend acte du plan d'alignement et consultera le site participatif de Bordeaux Métropole. Signature sur le registre.

Le 27 novembre à 16h20 se présentent Monsieur B [REDACTED]
Monsieur B [REDACTED] et Madame E [REDACTED]

Pour l'Établissement Sainte Marie, Grand Lebrun

Ces personnes viennent se renseigner au sujet des plans d'alignements. A la lecture du dossier, aucun point particulier ne les concerne. Ils vont se rendre sur le site de participation de Bordeaux Métropole pour consulter et télécharger éventuellement le dossier.

Signatures sur le registre.

Le 27 novembre à 17h15 se présente Monsieur P [REDACTED]

[REDACTED] Ce Monsieur est concerné par la parcelle [REDACTED] au n° [REDACTED]. A la lecture du dossier la servitude ne présente pas d'intérêt particulier pour la circulation publique. Il est donc proposé de rétablir le tracé de l'alignement aux limites de voirie et de supprimer la servitude d'alignement sur cette propriété.

Signature sur le registre.

Le 27 novembre à 18 heures, se présente Monsieur G [REDACTED] propriétaire de la parcelle à l'angle de la rue [REDACTED] / [REDACTED] A la lecture du dossier et des plans, Monsieur G [REDACTED] constate qu'il n'y aura rien de changé pour lui, les nouveaux plans d'alignement étant calqués sur la voirie actuelle, mais n'accepte pas le stationnement des véhicules sur les deux trottoirs qui empêchent le passage des piétons, poussettes et cyclistes (piste matérialisée sur la chaussée). Quand la rue de l'École Normale dans un seul sens ?

Signature sur le registre.

Le 27 novembre 18h10 se présente Monsieur P [REDACTED]

Alerte sur problèmes de circulation sur une rue trop étroite pour un double sens. De fait les voitures roulent sur les trottoirs entre la rue Victor Hugo et rue Kléber. C'est dangereux. J'ai demandé une solution à la Mairie. J'ai porté plainte à la Police.

Signature sur le registre.

Le 2 décembre 2025, Monsieur P [REDACTED] (le nom n'a pas été trouvé parmi les destinataires d'un courrier), propriétaire d'un appartement de la résidence [REDACTED] Je ne comprends pas que la parcelle [REDACTED] reste frappée d'alignement. En effet lors des travaux effectués sur l'avenue du Général Leclerc, Bordeaux Métropole n'a pas souhaité acquérir la bande de 2.50 mètres. Je demande donc que l'alignement soit abandonné au droit de la parcelle.

Signature sur le registre.

3.11.2 – Permanence à la Cité municipale :

Le mardi 9 décembre 2025, de 12 à 15 heures, nous effectuons une deuxième permanence à la cité municipale de Bordeaux.

A 12 heures, se présente Monsieur DUFFAU, Syndic cabinet Rabaud Darchand.

Représente le syndic des copropriétaires de la résidence Sully 41 à 51 avenue Saint Amand à Bordeaux Caudéran. Le bâtiment Sully 3 donne sur l'avenue du Maréchal Leclerc. Dans le dossier il est dit que la servitude est maintenue. Les copropriétaires n'en voient pas la justification et demandent que cette servitude ne soit pas maintenue.

Je vous remets un courrier plus une pièce jointe de 3 feuilles. (*Ces documents ont été insérés au registre*).

Signature sur le registre

A 12h15 se présente Monsieur L [REDACTED] :

[REDACTED].

Le plan d'alignement futur sur le [REDACTED] rue de l'École Normale amputerait de 2 m 60 mon garage, supprimant ainsi la possibilité de garer nos 2 voitures. Le trottoir devant la maison varie de 1 m 80 à 1 m 20 de large sur les 2/3 du mur de la maison. Seul le dernier tiers du trottoir se rétrécie passant à 1 m 20 puis 83 centimètres. Au plus étroit notamment le poteau électrique et l'angle du garage.

Nous proposons de reculer l'alignement de 1 mètre au niveau de la porte du garage pour permettre à des enfants et des personnes en situation de handicap de passer aisément. Le trottoir serait ainsi de 1 m 85 de large. De plus les travaux occasionnés se feraient sur 1/3 de la longueur du mur et non pas sur l'ensemble avec un coût financier moindre pour Bordeaux Métropole.

Cela permettrait ainsi pour nous de conserver nos 2 places de parking tout en permettant une bonne circulation devant la maison.

Je vous remercie par avance pour votre compréhension.

Signature sur le registre [REDACTED]

Les trois photos remises par M. L [REDACTED] ont été insérées au registre.

À 12 h 25, se présentent M. et Mme B [REDACTED] [REDACTED]. Ces personnes sont venues consulter le dossier. A la lecture des documents, les plans d'alignement n'apportent pas de changement en ce qui les concerne.

Signature sur le registre

À 13 h 45 se présente Madame F [REDACTED] [REDACTED]. Je prends acte de l'objet de la présente enquête publique et réalise qu'en fin il s'agit d'une régularisation a posteriori du plan cadastral. Dont acte.

Néanmoins, pour les 5 rues impactées par la présente enquête, nous sommes dans une situation délétère par rapport au stationnement des boulevards jusqu'à 1 km 50. C'est un secteur tertiaire majeur où atterrissent ... d'évènement de salariés

extra rocade. Les riverains contribuables se trouvent ainsi délestés de toutes les places de stationnement au profit des voitures ventouses et pendulaires.

Solution : vignette de stationnement gratuite par foyer pour les riverains.
PAYANT pour les autres, comme à Talence et Bègles.

Sondage, 1 000 personnes votant sur change.org. [voir](#).

Une enquête publique serait donc opportune pour avaliser cette proposition portée par CAUDÉRAN MON VILLAGE.

La Présidente [REDACTED]

Signature sur le registre

3.10.3 - Observations déposées sur le registre numérique :

Le mardi 25 novembre 2025 premier jour d'enquête, nous commissaire enquêteur, avons constaté que le registre dématérialisé « Participation Bordeaux Métropole à l'adresse :

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/processes/PlanAlignementsBordeaux2025>, était ouvert et fonctionnel, prêt à recevoir les observations du public.

Successivement nous enregistrons les contributions suivantes :

N° 1 - Avis sur la proposition d'alignement de la rue de l'École Normale,

Le 28/11/2025 16:05 [REDACTED]

Madame, Monsieur,

Copropriétaires de la maison située au [REDACTED], nous avons pris connaissance de la proposition de Bordeaux Métropole de réduire le plan d'alignement au niveau de la limite de propriété, et donc de supprimer la servitude d'alignement existante.

Nous acceptons très volontiers cette proposition

Avec nos salutations distinguées

[REDACTED] B [REDACTED] et [REDACTED] B [REDACTED]

N° 2 - [REDACTED] 30/11/2025 12:49 – avenue Charles de Gaulle

Ma propriété ne devient pas frappée d'alignement, comme c'est d'ailleurs le cas de toutes les propriétés riveraines mais je ne comprends pas l'utilité de la mise à jour du plan d'alignement de l'avenue Charles de Gaulle, comme semble-t-il pour les autres voies concernées.

Soit le plan d'alignement de 1990 ne présente plus aucun intérêt et alors il convient de l'abroger purement et simplement. Apparemment, un plan d'alignement reste considéré comme nécessaire mais on ne voit pas en quoi d'éventuelles futures modifications de la voie justifient le tracé retenu qui à de rares exceptions près fait coïncider l'alignement avec les limites cadastrales. Les justifications de ces rares exceptions (parce que les trottoirs ont déjà "mordu" sur les propriétés) ne peuvent que laisser perplexe.

Je ne doute cependant pas que l'avis du commissaire-enquêteur apportera toutes les explications nécessaires. [REDACTED]

N° 3 - 05/12/2025 10:53 - [REDACTED] – avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Je souhaite exprimer un avis favorable concernant le projet de réduction du plan d'alignement soumis à enquête publique, et plus particulièrement sur les secteurs situés Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à Bordeaux Caudéran : devant l'entrée du cimetière des Pins Francs, devant le parking de la piscine Stéhelin, devant le square Honoré d'Estienne d'Orves, ainsi que sur les portions de propriétés privées actuellement frappées d'alignement au n°195 et entre les n°242 et 278 de la rue Falquet.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés, je considère que ce projet est pertinent et bénéfique pour la commune. Le maintien des servitudes existantes ne présente en effet aucun intérêt particulier pour la circulation publique, les largeurs actuelles de trottoir au droit des parcelles concernées étant bien suffisantes pour assurer un cheminement sécurisé pour l'ensemble des usagers, y compris les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, la mise en œuvre effective des servitudes d'alignement entraînerait des coûts d'acquisition et d'aménagement totalement disproportionnés au regard des bénéfices attendus, ce qui serait contraire au bon usage des deniers publics et, plus largement, à l'intérêt général. La réduction du plan d'alignement apparaît donc comme une mesure à la fois rationnelle et équilibrée.

En conséquence, j'émet un avis favorable à la réalisation de ce projet.

N° 4 - 30/11/2025 23:09 - [REDACTED] – rue École Normale

Je n'ai pas bien vu les changements... ou alors pas compris... mais allez-vous un jour refaire les trottoirs (avec des dénivélés aux normes notamment) qui sont impraticables pour une PMR; quand ils ne sont pas encombrés par des voitures. Ajouter des places de stationnement !

Ce serait bien si les plans proposés étaient plus accessibles (compréhensibles).

3.12 - Analyse des contributions :

Lors des permanences à la Mairie annexe de Caudéran et à la Cité Municipale de Bordeaux le public s'est montré très présent. Dans le quartier, tout le monde a bien reçu l'information. La plupart des gens ont bien compris quel était le but de cette campagne de mise à jour des plans d'alignement. Beaucoup de personnes ont consulté le site de participation de Bordeaux Métropole et n'ont pas jugé nécessaire de se présenter en Mairie.

À la Mairie annexe de Caudéran dix personnes ont déposé une contribution. Elles sont rassurées en constatant que rien ne va changer pour elles. Cependant une personne propriétaire d'un appartement dans l'immeuble Sully III ne comprend pas que sa parcelle NZ 43, avenue du Général Leclerc, reste frappée d'alignement. Il demande donc que l'alignement soit abandonné. Par ailleurs deux personnes soulignent les problèmes de stationnement et de circulation rue de l'École Normale.

Lors de la permanence à la Cité Municipale, quatre personnes se sont présentées. La première, syndic de copropriété pour l'immeuble le Sully III, avenue du Général Leclerc. **La servitude ne se justifie pas et il demande son abandon.** Une autre personne habitant [REDACTED] fait des propositions pour améliorer la circulation sur le trottoir devant chez elle. Une dame, présidente de l'association « Caudéran mon village » évoque principalement des problèmes de stationnement.

Enfin quatre personnes se sont exprimées sur le registre numérique participation Bordeaux Métropole. Elles se montrent favorables à la mise à jour des plans, excepté la dernière personne qui ne voit pas bien les changements. **Par contre elle déplore l'état des trottoirs, impraticables pour les PMR (personnes à mobilité réduite) et encombrés par les voitures rue de l'École Normale.**

IV. - Clôture de l'enquête :

Le registre mis en place à la Cité Municipale de Bordeaux et celui mis en place à la Mairie annexe de Caudéran ont été remis dès le 12 décembre 2025 au commissaire enquêteur qui les a arrêtés et clos à l'issue de cette enquête.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur a constaté l'ouverture du registre numérique sur le site internet de Bordeaux Métropole le premier jour de l'enquête et sa fermeture le dernier jour.

Les certificats d'affichage nous ont été transmis en fin d'enquête.

On peut déduire de tout ce qui précède :

- Que l'enquête préalable à la mise à jour des plans d'alignement – campagne 2025- de Bordeaux Métropole, s'est déroulée régulièrement.
- Que cette enquête n'a donné lieu à aucun incident et que le projet a soulevé quelques questionnements légitimes mais les gens ont bien compris la nécessité de mettre à jour les plans. Le message est bien passé notamment par l'intermédiaire des personnes qui sont venues rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences.
- **Que le commissaire enquêteur considère que la mise à jour des plans d'alignement proposée est en cohérence avec les orientations d'aménagement portées par la collectivité ou ses partenaires.**

Les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur font l'objet d'un document annexé au présent rapport (*pages 25 à 30*).

*Fait au BOUSCAT le 27 décembre 2025.
Le Commissaire Enquêteur, Jean Daniel ALAMARGOT*



Jean Daniel ALAMARGOT

Commissaire enquêteur

Inscrit sur la liste de la Préfecture de la Gironde

Membre de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bordeaux Aquitaine

27 décembre 2025

Département de la Gironde

Métropole de Bordeaux

Ville de Bordeaux

ENQUÊTE PUBLIQUE

*Mise à jour de plans d'alignement sur la ville de Bordeaux
« Campagne 2025 »*

*Avenue du maréchal De Lattre de Tassigny - Avenue du Général Leclerc
Avenue Charles de Gaulle - Rue du Sacré Cœur - Rue de l'École Normale*



Avenue du Général Leclerc – On remarque l'affichage

Deuxième partie
CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

en deuxième partie – pages 25 à 30

Troisième partie
DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT
Pages 31 à 47

Enquête effectuée du 25 novembre au 10 décembre 2025

Préambule

Dans cette seconde partie, le commissaire enquêteur émet un avis personnel sur le projet soumis à l'enquête en toute liberté et en observant la plus grande neutralité. À aucun moment le commissaire enquêteur ne se laisse influencer par le maître d'ouvrage ou le public qu'il soit favorable ou non au projet, mais en donnant les raisons qui ont fondé son avis.

Cet avis s'appuie notamment sur l'opportunité du projet présenté, sur un examen complet et détaillé du dossier mis à l'enquête, sur les conditions de déroulement de l'enquête, sur l'analyse des observations du public et les réponses apportées par le maître d'ouvrage, et sur une analyse comparative des points positifs et négatifs.

Conclusion et avis motivé

La présente enquête, a pour objet la mise à jour de plusieurs plans d'alignement sur le territoire de la commune de Bordeaux, quartier de Caudéran, afin de les mettre en cohérence avec les orientations d'aménagement portées par la Collectivité ou ses partenaires, et notamment au cas présent avec les aménagements réalisés dans le cadre de la ligne de transport G (bus express).

Par arrêté N°25METAJPOO778 en date du 9 octobre 2025, Bordeaux Métropole organise une enquête publique pendant seize jours consécutifs, du 25 novembre au 10 décembre 2025 inclus sur le projet de Mise à jour de plans d'alignement sur la commune de Bordeaux « Campagne 2025 », avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, avenue du Général Leclerc, avenue Charles de Gaulle, rue du Sacré Cœur et rue de l'École Normale. Toutes ces voies de circulation sont dans le quartier de Caudéran.

Par ce même arrêté, en notre qualité de Commissaire Enquêteur, nous avons été désigné pour conduire cette enquête publique.

L'enquête a été réalisée conformément aux textes en la matière

Le dossier d'enquête, mis à la disposition du public à la Cité Municipale de Bordeaux et en mairie annexe de Caudéran, conformément aux dispositions de l'article R141-6 du code de la voirie routière, comporte :

1. Une notice explicative, commune à l'ensemble de l'enquête
2. Un dossier identique pour chaque avenue ou rue concernée comportant :
 - Un plan de situation à l'échelle 1/5000.
 - Une liste des propriétaires des parcelles concernés
 - Un plan d'alignement « état existant » à l'échelle 1/500
 - Un plan d'alignement « état futur » à l'échelle 1/500
 - Notice simplifiée de type FALC (facile à lire et à comprendre).

Le dossier est également consultable et téléchargeable sur le site internet de Bordeaux Métropole où le public pourra intervenir et déposer ses contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet.

Ce dossier bien structuré et clair nous est apparu complet, et très accessible à tous les publics.

Le commissaire enquêteur considère que le public s'est trouvé à même de formuler ses questions et observations dans de bonnes conditions.

Conformément à l'article Article R*141-5 du Code de la voirie routière, la publicité de cette enquête a été faite dans les règles.

Le commissaire enquêteur a constaté la présence des affichages à l'occasion des permanences. Elles ont été maintenues jusqu'à la fin de l'enquête.

Quatre annonces ont été effectuées dans la presse locale : deux dans le quotidien "Sud-Ouest" des 8 novembre et 26 novembre 2025 et deux dans l'hebdomadaire le Courrier de Gironde le 7 novembre et 28 novembre 2025 (*voir pages 37 à 40 du présent rapport*).

La même annonce a été publiée sur le journal Sud-Ouest numérique du 8 novembre 2025 (voir pages 41)

Par ailleurs la même annonce a été publiée sur le site de participation de Bordeaux Métropole et sur le site numérique Notre territoire (*voir page 42 et 43 du présent rapport*).

Conformément à l'article R*141-7 du code de la voirie routière, **Bordeaux Métropole a adressé aux propriétaires connus un courrier postal avec demande d'avis de réception daté du 03 novembre 2025, pour les informer de la tenue d'une enquête publique** relative au projet de mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux – campagne 2025, quartier de Caudéran.

Ce courrier recommandé avec avis de réception a été adressé à 233 personnes. 38 courriers ont été retournés à l'expéditeur et 13 avis de réception n'ont pas été récupérés alors que le suivi postal indique que le courrier a bien été remis à son destinataire. Parmi les courriers retournés il y a des « inconnu à l'adresse indiquée », ou erreur d'adresse, ou le nom ne correspond pas.

La liste des destinataires de ces courriers est détenue par le service foncier du Pôle territorial de Bordeaux Métropole.

Une copie de la lettre adressée à chacun est en page 44 du présent document.

De tout ce qui précède le commissaire enquêteur considère que les riverains et les publics ont bien été informés.

Les certificats d'affichage, établis par la Ville de Bordeaux et par la Mairie annexe de Caudéran, indiquent que toutes les prescriptions en matière d'information du public, ont bien été respectées (*voir page n° 46 et 47*).

Deux permanences ont été organisées et tenues à la Cité Municipale, 4 rue Claude Bonnier et à la mairie annexe de Caudéran, aux dates et heures suivantes :

- ~ Le jeudi 27 novembre 2025, de 15h30 à 18h30 à la Mairie annexe de Caudéran
- ~ Le mardi 9 décembre de 12 à 15 à la Cité Municipale à Bordeaux.

Pour faciliter la venue du public, une permanence a été effectuée dans le créneau horaire de 12 à 14 heures.

Au cours de ces permanences dix personnes se sont présentées en Mairie annexe de Caudéran et ont déposé une contribution. Quatre personnes se sont présentées à la cité Municipale et quatre personnes se sont exprimées sur le registre numérique de participation de Bordeaux Métropole.

Au total 18 personnes se sont exprimées au cours de cette enquête.

Ainsi le commissaire enquêteur a pu observer que, dans l'ensemble, les habitants du quartier de Caudéran étaient plutôt favorables et même très favorables pour certains à cette campagne de mise à jour des plans. En effet plusieurs propriétaires d'immeubles sont satisfaits de ne plus être impactés par des servitudes. Seules deux personnes estiment que les servitudes ne devraient pas être maintenues face à l'immeuble le Sully III avenue du Général Leclerc.

Au demeurant la population accepte bien les dispositions prises dans le cadre des divers plans d'alignement. Elle se montre plutôt favorable notamment lorsqu'ils sont à son avantage.

Sur le déroulement de l'enquête et le dossier :

Vu l'arrêté N°25METAJPOO778 en date du 9 octobre 2025, Bordeaux Métropole prescrivant l'enquête publique sur le projet de mise à jour de plans d'alignement sur le quartier de Caudéran, commune de Bordeaux « Campagne 2025 », sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, l'avenue du Général Leclerc, l'avenue Charles de Gaulle, la rue du Sacré Cœur et la rue de l'École Normale.

VU les pièces du dossier constitué par Bordeaux Métropole,

VU les registres d'enquête arrêté le 12 décembre 2025,

VU le rapport du Commissaire enquêteur en date du 27 décembre 2025 dont le présent avis constitue la conclusion.

Compte tenu :

Qu'il incombe au commissaire enquêteur d'attester la régularité du déroulement de l'enquête publique, d'émettre tout avis susceptible de contribuer à la mise au point du dossier, d'analyser et commenter les éventuelles observations recueillies et de donner sur celles-ci et sur l'ensemble du projet son avis personnel et ses conclusions, éventuellement assorties de recommandations et de réserves ;

Que l'enquête s'est déroulée selon le calendrier prévu et les modalités prescrites par l'arrêté qui l'a ordonnée et les lois et règlements applicables en la matière.

Que l'ouverture de cette enquête a été portée à la connaissance de la population au moyen de quatre annonces de presse, d'affichage à la Cité Municipale, en mairie annexe de Caudéran et sur les lieux par de nombreuses affiches cartonnées sur fond jaune.

Que cette information a été constatée par le commissaire enquêteur et que les affichages ont été maintenus jusqu'au dernier jour de l'enquête.

Conformément à l'article R*141-7 du code de la voirie routière **233 lettres recommandées avec Avis de réception** ont été adressées aux riverains pour les informer qu'une enquête publique relative à la mise à jour des plans d'alignement était ouverte, frappant de servitude certains biens.

Qu'aucune opposition ne s'est manifestée au cours de l'enquête, les plans d'alignements proposés n'étant pratiquement pas contestés

Que l'étude faite, tant sur le fond que sur la forme, nous a semblé complète et accessible à tous.

Que le commissaire enquêteur considère que la mise en place des plans d'alignement sur ces voies de circulation est plutôt une bonne chose pour l'ensemble des riverains.

Que les plans d'alignement proposés paraissent bien adaptés aux avenues et rues concernées.

Synthèse comparative des avantages et inconvénients :

Avantages :

Un plan d'alignement, dont le régime juridique est prévu aux articles L112-2 et suivants du Code de la voirie routière, a vocation à délimiter l'emprise du domaine public routier au droit des propriétés riveraines.

Les propriétés riveraines sont alors frappées d'une servitude d'alignement, qui interdit à leur propriétaire de réaliser des travaux confortatifs sur les bâtis existants, ou d'obtenir une autorisation de construire sur la partie concernée par la servitude.

La Collectivité compétente en matière de voirie (soit Bordeaux Métropole) se voit attribuer la propriété des biens non bâtis frappés d'alignement en application d'un plan d'alignement approuvé, dans les conditions prévues par le Code de la Voirie routière

Au cas présent, l'enquête a pour objectif de proposer une mise en cohérence de 5 plans d'alignement de la commune de Bordeaux sur le quartier de Caudéran avec les travaux d'aménagement réalisés dans le cadre de la mise en place de la ligne G (bus express), mise en service depuis le 1er juin 2024.

Ainsi, certaines des servitudes d'alignement actuellement opposables aux propriétaires et ne présentant plus d'intérêt pour la circulation publique pourraient être levées.

D'autres, par ailleurs, déjà opposables aux propriétaires, devraient être maintenues pour des motifs de sécurité publique (étroitesse des trottoirs, risques de conflits d'usage entre véhicules, piétons et vélos... et du maintien d'une cohérence du linéaire de la voie. Ce maintien de la servitude n'a pas d'effet immédiat pour les propriétés non bâties : ce n'est qu'en cas de mise en œuvre effective d'un projet de voirie (aujourd'hui non programmé) ou de dépôt d'une demande de permis (par exemple pour refaire une clôture) qu'une mise à l'alignement sera demandée.

Ainsi la situation sera clarifiée pour tous les riverains.

Inconvénients :

La mise à jour des plans d'alignement ne laisse apparaître actuellement aucun inconvénient et pour le futur cette opération ne nécessite pas de travaux pour sa mise en œuvre. Pour certaines personnes venues rencontrer le commissaire enquêteur il y aurait pourtant lieu d'intervenir rue de l'École Normale où la circulation est rendue difficile par manque de place. Aux heures de pointe les vélos circulent sur les trottoirs et mettent en danger les piétons. Ces gens souhaiteraient que la rue soit mise en sens unique depuis son début, au carrefour avec la rue Charles Chaumet jusqu'à la place du 14 juillet, à l'intersection avec la rue du Grand Lebrun. **Cette demande n'est pas l'objet de l'enquête mais elle pose le problème**

Avis personnels et motivés du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur peut conclure, après étude et analyse du projet, que la mise à jour des plans d'alignement, campagne 2025, offre plus d'avantages que d'inconvénients.

Ainsi, compte tenu de l'ensemble des éléments recueillis au cours de cette enquête, le commissaire enquêteur soussigné émet un **avis favorable** au projet de mise à jour des plans d'alignement, campagne 2025, dans les termes contenus dans le dossier soumis à l'enquête publique conduite en application de l'arrêté du 22 août 2025 de Bordeaux Métropole.

Fait à Le BOUSCAT le 27 décembre 2025.

Le Commissaire enquêteur, Jean Daniel ALAMARGOT



Troisième partie

**PIECES ANNEXÉES À L'EXEMPLAIRE DU RAPPORT
DESTINÉ À BORDEAUX MÉTROPOLE**



Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - station Bus Express G

- Arrêté de Bordeaux Métropole en date du 23 septembre 2020,	32 à 35
- Avis d'enquête publique	36
- Annonce sur le journal Sud-Ouest du 8 novembre 2025	37
- Annonce sur le journal Sud-Ouest du 26 novembre 2025	38
- Annonce sur le journal Courrier de Gironde du 7 novembre 2025	39
- Annonce sur le journal Courrier de Gironde du 28 novembre 2025	40
- Annonce sur le site de Bordeaux Métropole du 8 novembre 2025	41
- Annonce sur le site de Participation de Bordeaux Métropole	42
- Annonce sur le site Notre Territoire du 7 novembre 2025	43
- Copie d'un exemplaire de la lettre adressée par Bordeaux Métropole aux riverains identifiés	44
- Photos de l'affichage sur les panneaux de la Mairie et sur le terrain	45
- Certificat d'affichage Ville de Bordeaux	46
- Certificat d'affichage Mairie annexe de Caudéran	47



Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le
10 OCT. 2025	10 OCT. 2025

Direction générale des territoires
Pôle territorial de Bordeaux
Direction du développement et de l'aménagement
Service foncier

ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE

OBJET : Bordeaux – Modification de plans d'alignement – « Campagne » de mise à jour 2025 – Décision de faire – Ouverture de l'enquête publique

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5217-2 et L. 5211-10 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.112-1 et ses articles R.141-1 et suivants ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 134-1 et L.134-2 et R.134-3 et suivants, ainsi que ses articles R.134-17 à 21 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 déclarant d'utilité publique les travaux de réalisation du Bus à haut niveau de service (BHNS) sur les communes de Bordeaux, Mérignac, Eysines, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc et Saint-Aubin-de-Médoc ;

Vu la délibération n° 2024-118 du 15 mars 2024 par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à sa Présidente pour accomplir certains actes, notamment le point n°15) de son annexe relative à l'élaboration, la modification et l'abrogation des plans d'alignement ;

Vu l'arrêté métropolitain n°24METAJPP01251 du 13 décembre 2024 par lequel Mme Karine Gessner, adjointe au directeur général des territoires en charge du Pôle territorial de Bordeaux, a reçu délégation de Madame la Présidente de Bordeaux Métropole pour signer tous documents se rapportant à ce champ de compétences ci-dessus ;

Considérant que des plans d'alignement, visant à délimiter les emprises du domaine public routier, ont été établis sur la majeure partie des rues de Bordeaux ; que certains de ces plans d'alignement prévoient l'intégration

future au domaine public routier d'emprises appartenant à des propriétés privées, lesquelles sont alors frappées d'une servitude d'alignement ;

Considérant que les orientations de la Collectivité en matière d'aménagement et d'élargissement de voies ont évolué depuis l'institution de ces plans d'alignement ;

Considérant ainsi que la mise en œuvre du projet de ligne G (bus express, auparavant appelé bus à haut niveau de service BHNS), projet déclaré d'utilité publique par le Préfet de la Gironde, a nécessité des travaux d'aménagement et d'élargissement de certaines voies, dont certaines, en particulier sur le quartier de Caudéran à Bordeaux, font l'objet de plans d'alignement ; que la ligne G a été mise en service le 1^{er} juin 2024 ;

Considérant que, par cohérence avec les aménagements réalisés dans le cadre de la ligne G, il convient de mettre à jour les plans d'alignement concernés du quartier de Caudéran ;

Considérant que l'institution, la modification ou l'abrogation de plans d'alignements approuvés est subordonnée à la réalisation d'une enquête publique préalable ;

La Présidente de Bordeaux Métropole

ARRETE

Article 1 : Il est décidé de procéder à la mise à jour des plans d'alignement sur les voiries suivantes, situées à Bordeaux Caudéran :

- Avenue du maréchal De Lattre de Tassigny
- Avenue du Général Leclerc
- Avenue Charles de Gaulle
- Rue du Sacré Coeur
- Rue de l'Ecole Normale

Article 2 : Il sera procédé à une enquête publique du 25 novembre au 10 décembre 2025 inclus soit pendant une durée de 16 jours, sur le projet suivant :

**Mise à jour de plans d'alignement sur la commune de Bordeaux
« Campagne 2025 »**

Cette enquête concerne les rues visées à l'article 1.

Article 3 : Monsieur Jean-Daniel Alamargot est nommé Commissaire enquêteur.

Article 4 : Un dossier d'enquête papier permettant aux habitants de prendre connaissance du projet, sera déposé pendant la durée de l'enquête et aux jours et heures d'ouverture des services municipaux, aux lieux suivants, situés à Bordeaux :

- Cité municipale - 4, rue Claude Bonnier
- Mairie de Caudéran – Quartier 8 - 130 Avenue Louis Barthou, 33200 Bordeaux

Ce dossier sera accompagné d'un registre papier mis à disposition du public qui pourra y faire part de ses contributions et observations.

Le dossier d'enquête sera également accessible par voie électronique sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront, pendant toute la durée de l'enquête :

- consulter le dossier d'enquête, à l'exception de la liste des propriétaires qui sera transmise sur demande individuelle écrite adressée : par courriel à sfptbx@bordeaux-metropole.fr ou par voie postale à Bordeaux Métropole, Pôle territorial de Bordeaux (service foncier), Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex ;
- déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur la page dédiée à la présente enquête sur ce site internet.

L'ensemble des registres (papier et électronique) sera clos le 10 décembre 2025 à 17h.

Article 5 : Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale à l'adresse suivante :

Bordeaux Métropole – Monsieur Jean-Daniel Alamargot, Commissaire enquêteur – Pôle territorial de Bordeaux – Service foncier – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex.

Article 6 : Avant l'ouverture de l'enquête, avis de ces dépôts et des modalités d'organisation de l'enquête sera donné, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse (Sud-Ouest et Courrier de Gironde).

Les propriétaires des parcelles concernées par les modifications projetées seront également informés individuellement par courrier avec accusé de réception de la date d'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leur avis.

Article 7 : Monsieur le Commissaire enquêteur recevra le public sur le projet précité, dans les lieux ci-dessous indiqués (dont l'adresse est précisée à l'article 4) et suivant le calendrier ainsi établi :

LIEUX	DATES	HORAIRES
Mairie de Caudéran	27 novembre 2025	15h30 à 18h30
Cité municipale	9 décembre 2025	12h à 15h

Article 8 : Le Commissaire enquêteur mentionnera et certifiera, sur l'un des registres papier évoqués à l'article 4, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et que les déclarants seront invités à signer. Il joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit au cours de l'enquête selon les modalités prévues à l'article 5. Il visera en outre les pièces du dossier d'enquête.

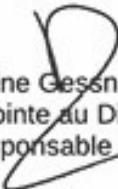
Le Commissaire enquêteur remettra le rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées dans un délai de 1 mois à compter du 11 décembre, soit le lendemain de la clôture de l'enquête publique.

Article 9 : À l'issue de la remise du rapport d'enquête et des conclusions, Bordeaux Métropole statuera par arrêté sur la suite à donner.

Article 10 : Publicité : Le présent acte sera mis en ligne sous forme électronique sur le site internet de Bordeaux Métropole.

Article 11 : Exécution : Monsieur le Directeur général des services de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Maire de Bordeaux et à M. le Commissaire enquêteur.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le 09 OCT. 2025


Karine Gessner
Adjointe au Directeur général des territoires
Responsable du pôle territorial de Bordeaux

COMMUNE DE BORDEAUX**A V I S D'ENQUÊTE**

Une enquête publique a été prescrite sur le projet :

**Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux
« Campagne 2025 »**

Concernant les **avenues et rues** suivantes du quartier de **Bordeaux Caudéran** :

- Avenue du maréchal de Lattre de Tassigny,
- Avenue du Général Leclerc,
- Avenue Charles de Gaulle,
- Rue du Sacré Cœur,
- Rue de l'Ecole Normale

Elle se déroulera **du 25 novembre au 10 décembre 2025 (inclus)**

Le dossier accompagné d'un **registre, sera consultable** pendant 16 jours consécutifs :

- à la **Mairie de quartier 8 – Caudéran – 130 avenue Louis Barthou**
- à la **Cité municipale – 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux**
aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux.

M. Jean-Daniel Alamargot, commissaire enquêteur, tiendra **permanence** pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient formulées par les personnes intéressées :

- **Jeudi 27 novembre de 15h30 à 18h30** – à la Mairie de Quartier Caudéran - 130 avenue Louis Barthou
- **Mardi 09 décembre de 12h à 15h** - à la Cité Municipale - Bordeaux – 4 rue Claude Bonnier

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le **site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr**. Le public pourra y intervenir et laisser des observations directement en ligne **pendant toute la durée de l'enquête**.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie **postale** au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Alamargot Jean Daniel, commissaire enquêteur – **Pôle territorial de Bordeaux – Service foncier – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex.**

SUD OUEST Samedi 8 novembre 2025

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



Commune de Bordeaux

AVIS D'ENQUÊTE

**Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux
« Campagne 2025 »**

Une enquête publique a été prescrite sur le projet de mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux « Campagne 2025 » concernant les avenues et rues suivantes du quartier de Bordeaux-Caudéran :

- Avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny,
- Avenue du Général-Leclerc,
- Avenue Charles-de-Gaulle,
- Rue du Sacré-Cœur,
- Rue de l'École-Normale.

Elle se déroulera du 25 novembre au 10 décembre 2025 inclus.

Le dossier d'enquête sera consultable pendant cette période de 16 jours consécutifs :

- à la Cité municipale - 4, rue Claude-Bonnier à Bordeaux,
- à la mairie de quartier 8 - Caudéran, 130, avenue Louis-Barthou,
aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux, ainsi que sur le site Internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr jusqu'au 10 décembre à 17 heures
Les observations du public pourront être formulées sur les registres papier et électronique accompagnant le dossier d'enquête.

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence pour recevoir et consigner les observations du public relatives au projet :

- à la mairie de quartier de Caudéran, le jeudi 27 novembre, de 15 h 30 à 18 h 30,
- à la Cité municipale, le mardi 9 décembre, de 12 h à 15 h.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Bordeaux Métropole - M. ALAMARGOT, commissaire enquêteur - Pôle territorial de Bordeaux (service foncier) - Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux cedex.

Enquêtes publiques



Commune de Bordeaux AVIS D'ENQUÊTE

Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux « Campagne 2025 »

Une enquête publique a été prescrite sur le projet de mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux « Campagne 2025 » concernant les avenues et rues suivantes du quartier de Bordeaux-Caudéran :

- Avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny,
- Avenue du Général-Leclerc,
- Avenue Charles-de-Gaulle,
- Rue du Sacré-Cœur,
- Rue de l'École-Normale.

Elle se déroulera du 25 novembre au 10 décembre 2025 inclus.

Le dossier d'enquête sera consultable pendant cette période de 16 jours consécutifs :

- à la Cité municipale - 4, rue Claude-Bonnier à Bordeaux,
- à la mairie de quartier 8 - Caudéran, 130, avenue Louis-Barthou,
aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux, ainsi que sur le site Internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr jusqu'au 10 décembre à 17 heures
Les observations du public pourront être formulées sur les registres papier et électronique accompagnant le dossier d'enquête.

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence pour recevoir et consigner les observations du public relatives au projet :

- à la mairie de quartier de Caudéran, le jeudi 27 novembre, de 15 h 30 à 18 h 30,
- à la Cité municipale, le mardi 9 décembre, de 12 h à 15 h.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Bordeaux Métropole - M. ALAMARGOT, commissaire enquêteur - Pôle territorial de Bordeaux (service foncier) - Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux cedex.

A2503776



BORDEAUX METROPOLE COMMUNE DE BORDEAUX AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet :

Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux «Campagne 2025»

Concernant les **avenues et rues suivantes** du quartier de Bordeaux Caudéran :

- Avenue du Marchal de Lattre de Tassigny
- Avenue du Général Leclerc
- Avenue Charles de Gaulle
- Rue du Sacré Cœur
- Rue de l'Ecole normale.

Elle se déroulera du 25 novembre au 10 décembre 2025 inclus

Le dossier d'enquête sera consultable pendant cette période de 16 jours consécutifs :

- à la Cité municipale 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
- à la Mairie de quartier 8 - Caudéran 130 avenue Louis Barthou aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux, ainsi que sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr jusqu'au 10 décembre à 17h. Les observations du public pourront être formulées sur les registres papier et électronique accompagnant le dossier d'enquête.

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence pour recevoir et consigner les observations du public relatives au projet :

- à la Mairie de quartier de Caudéran le jeudi 27 novembre, de 15h30 à 18h30
- la Cité Municipale, le mardi 9 décembre, de 12h à 15h.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : BORDEAUX METROPOLE M. Alamargot, commissaire enquêteur Pôle territorial de Bordeaux (service foncier) Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex.

30
Courrier de Gironde
28 novembre 2025

33 / Annonces légales et judiciaires

ANNONCES ADMINISTRATIVES

A2503778

 BORDEAUX
MÉTROPOLE

BORDEAUX MÉTROPOLE COMMUNE DE BORDEAUX

AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet :
Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux «Campagne 2025»

Concernant les avenues et rues suivantes du quartier de Bordeaux Caudéran :

- Avenue du Marchal de Lettre de Tassigny
- Avenue du Général Leclerc
- Avenue Charles de Gaulle
- Rue du Sacré Cœur
- Rue de l'Ecole normale.

Elle se déroulera du 25 novembre au 10 décembre 2025 inclus.

Le dossier d'enquête sera consultable pendant cette période de 16 jours consécutifs :

- à la Cité municipale 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
- à la Mairie de quartier 8 - Caudéran 130 avenue Louis Barthou aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux, ainsi que sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr jusqu'au 10 décembre à 17h. Les observations du public pourront être formulées sur les registres papier et électronique accompagnant le dossier d'enquête.

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence pour recevoir et consigner les observations du public relatives au projet.

- à la Mairie de quartier de Caudéran le jeudi 27 novembre, de 15h30 à 18h30
- à la Cité Municipale, le mardi 9 décembre, de 12h à 15h

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : BORDEAUX MÉTROPOLE M. Alamargot, commissaire enquêteur Pôle territorial de Bordeaux (service foncier) Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex.

Annonce sur le site numérique de Sud-Ouest le 8 novembre 2025

The screenshot shows the homepage of Sud-Ouest.fr. At the top, there's a navigation bar with links for "SUD OUEST.FR", "JOURNAL", "EDITION DU SOIR", "CLUB ABONNÉS", "ARCHIVES", "JEUX", "MES NEWSLETTERS", "MON COMPTE", and an email address "daniel.alamargot@gmail.com". Below the navigation bar, there are icons for "Menu", "Rechercher" (Search), and "TV7". The main title "SUD OUEST" is prominently displayed. A secondary navigation bar below it includes "MA COMMUNE", "DÉPARTEMENTS", "VOTRE RÉGION", "ACTUALITÉ", "ÉCO & ENTREPRISES", "FAITS DIVERS", "SPORT", "LOISIRS", "BIEN-ÊTRE", and "SERVICES". The main content area features a section titled "ANNONCES LÉGALES" with the sub-instruction "RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE SUD-OUEST". A logo for "france marchés .com" is visible. The main article is titled "BORDEAUX METROPOLE" and discusses a public consultation for alignment plans in Bordeaux. It provides details about the consultation period, locations, and contact information for the commissioner of inquiry, M. Jean-Daniel ALAMARGOT.

ANNONCES LÉGALES
RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE SUD-OUEST

france marchés .com

REVENIR AUX RÉSULTATS

PUBLIÉE LE 08/11/2025 AVIS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES GIRONDE

BORDEAUX METROPOLE

ESPL DEMANDES DE PAIEMENT - TSA 60014 SERVICES FINANCIERS
33688
MERIGNAC CEDEX
GIRONDE

Commune de Bordeaux
AVIS D'ENQUÊTE
Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux « Campagne 2025 »
Une enquête publique a été prescrite sur le projet de mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux « Campagne 2025 » concernant les avenues et rues suivantes du quartier de Bordeaux- Caudéran : - Avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, - Avenue du Général-Leclerc, - Avenue Charles-de-Gaulle, - Rue du Sacré-Cœur, - Rue de l'École Normale.
Elle se déroulera du 25 novembre au 10 décembre 2025 inclus.
Le dossier d'enquête sera consultable pendant cette période de 16 jours consécutifs : - à la Cité municipale - 4, rue Claude-Bonnier à Bordeaux, - à la mairie de quartier 8 - Caudéran, 130, avenue Louis-Barthou, aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux, ainsi que sur le site Internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr jusqu'au 10 décembre à 17 heures Les observations du public pourront être formulées sur les registres papier et électronique accompagnant le dossier d'enquête.
M. Jean-Daniel ALAMARGOT , commissaire enquêteur, tiendra permanence pour recevoir et consigner les observations du public relatives au projet : - à la mairie de quartier de Caudéran, le jeudi 27 novembre, de 15 h 30 à 18 h 30, - à la Cité municipale, le mardi 9 décembre, de 12 h à 15 h.
Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Bordeaux Métropole - M.
ALAMARGOT , commissaire enquêteur - Pôle territorial de Bordeaux (service foncier) - Esplanade Charles-de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex.

AFFINER LA RECHERCHE

Type d'annonce
Sélectionner le type d'annonce >

Date de publication
Sélectionner une date de publication >

Tri par
Date >

Publiez votre annonce légale en Nouvelle Aquitaine
PUBLIER UNE ANNONCE

*Annonce sur le site de Bordeaux Métropole
et accès au dossier et au registre numérique*



Rechercher



Home / AGENDA / Avis d'ouverture

Changements sur "Plans d'alignement à Bordeaux - Mise à jour : Campagne 2025"

[Chantal Chassagne](#)

07/11/2025 09:58

Sélectionner le mode de vue :

Unifié

Mode d'affichage HTML :

Non échappé

Basculer l'affichage

Description (Français)

Bordeaux Métropole organise, du 25 novembre au 10 décembre 2025 inclus, une enquête publique relative à la modification de 5 plans d'alignement de voies publiques situées sur le tracé de la ligne G (bus express) dans le quartier de Bordeaux Caudéran : avenues du Maréchal de Lattre de Tassigny, du Général Leclerc et Charles de Gaulle ; rues du Sacré Coeur et de l'école normale.
Le dossier d'enquête sera consultable à la Cité municipale, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux, du lundi au vendredi de 9h à 17h, en mairie de quartier Caudéran, 130 avenue Louis Barthou aux horaires d'ouverture au public, et sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant toute la durée de l'enquête.
Consultez l'arrêté et l'avis d'enquête pour en connaître les modalités.

Annonce sur le site Notre Territoire du 7 novembre 2025

The screenshot shows a news article from 'Notre territoire' dated November 7, 2025. The article is titled 'BORDEAUX METROPOLE' and features a photograph of modern residential buildings. The navigation bar includes links for 'QUI SOMMES NOUS', 'NOS SOURCES', 'NOS SYNTHÈSES', 'ACTUALITÉS', 'FAQ', and a user icon.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Organisme demandeur : **BORDEAUX METROPOLE**

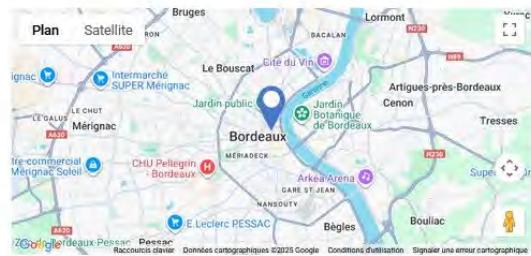
BORDEAUX METROPOLE COMMUNE DE BORDEAUX AVIS D'ENQUÊTE Une enquête publique a été prescrite sur le projet : Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux Campagne 2025 Concernant les avenues et rues suivantes du quartier de Bordeaux Caudéran : Avenue du Marchal de Latrède de Tassigny Avenue du Général Leclerc Avenue Charles de Gaulle Rue du Sacré Coeur Rue de l'Ecole normale.

Elle se déroulera du **25 novembre au 10 décembre 2025** inclus. Le dossier d'enquête sera consultable pendant cette période de 16 jours consécutifs : à la Cité municipale 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux a la Mairie de quartier 8 Caudéran 130 avenue Louis Barthou aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux, ainsi que sur le site internet : <http://www.participation.bordeaux-metropole.fr> jusqu'au **10 décembre à 17h**.

Les observations du public pourront être formulées sur les registres papier et électronique accompagnant le dossier d'enquête.
M. Jean-Daniel ALAMARGOT, Commissaire enquêteur, tiendra permanence pour recevoir et consigner les observations du public relatives au projet : à la Mairie de quartier de Caudéran le jeudi 27 novembre, de 16h30 à 18h30 la Cité Municipale, le mardi 9 décembre, de 12h à 15h. Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : BORDEAUX METROPOLE M. Alamargot, commissaire enquêteur Pôle territorial de Bordeaux (service foncier) Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex..

[Lire +](#)

Territoires concernés : [Bordeaux](#)



Nom et
adresse
du destinataire

Bordeaux, le 03 NOV. 2025

LRAR n°2C 172 814 9958 4

objet : Bordeaux – Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux – « Campagne 2025 » - Rue du Sacré Cœur - Information sur l'ouverture d'une enquête publique
nos références : HB00/AB/KL/2025-0356

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, en votre qualité de propriétaire riverain, qu'une enquête publique, qui se déroulera du **25 novembre au 10 décembre 2025 inclus**, est prescrite sur la mise à jour des plans d'alignement de cinq rues à Bordeaux Caudéran, dont la rue du Sacré Cœur, où vous êtes propriétaire de la parcelle NA192.

La présente lettre vous est adressée conformément à l'article R. 141-7 du Code de la voirie routière, suivant lequel notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête est faite aux propriétaires des parcelles concernées par les modifications envisagées dans le cadre du projet.

Je vous informe que vous pourrez prendre connaissance du dossier d'enquête dans son intégralité, pendant toute la durée de l'enquête (soit entre le 25 novembre et le 10 décembre à 17h)

- à la **Cité municipale** - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
- à la **Mairie de quartier** de Caudéran (quartier 8), 130 Avenue Louis Barthou – 33200 Bordeaux

Ce dossier sera accompagné d'un registre permettant de recueillir les observations du public.

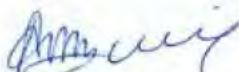
Le dossier d'enquête sera également consultable en ligne sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Un registre électronique sera à la disposition du public sur ce site internet.

Le Commissaire enquêteur désigné, M. Alamargot, tiendra également permanence aux fins de recevoir le public et de recueillir ses observations aux lieux et dates suivants :

- Le **jeudi 27 novembre**, de 15h30 à 18h30, à la mairie de Quartier 8 – Caudéran
- Le **mardi 09 décembre**, de 12h à 15h, à la Cité municipale

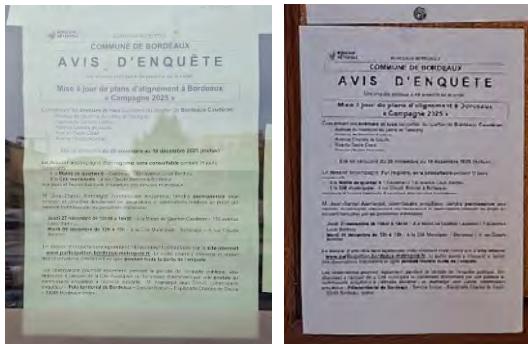
Il vous sera également possible, pendant la durée de l'enquête, de déposer vos observations à l'accueil de la Cité municipale ou de les transmettre par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Jean-Daniel Alamargot, commissaire enquêteur – Pôle territorial de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Aude Bercis-Gaugain
Responsable du service foncier
Direction du développement et de l'aménagement
Pôle territorial de Bordeaux

Photo de l'affichage à la Cité Municipale et sur le terrain



Affichage à la Cité municipale A la Mairie annexe de Caudéran



Affichage sur le terrain dans les rues de Caudéran

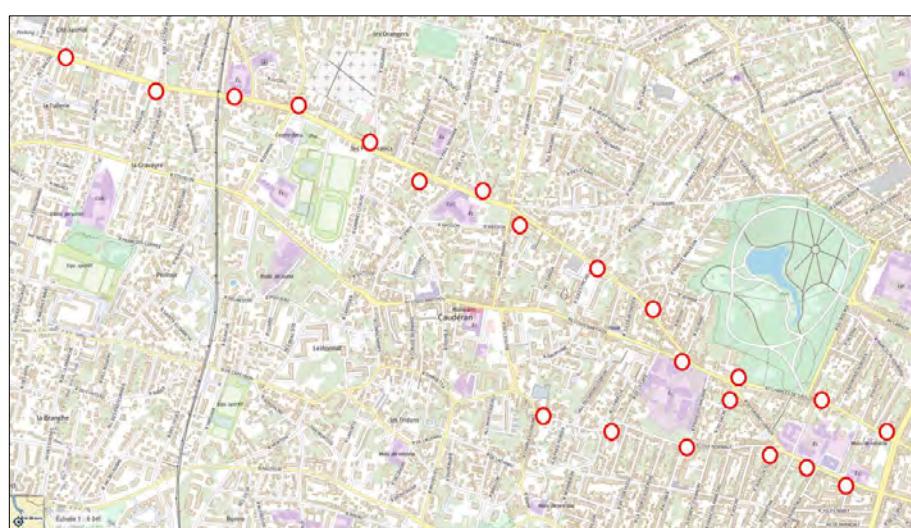


Avenue du Général Leclerc



rue de l'École normale place du 14 juillet

21 panneaux d'affichage dans le quartier de Caudéran



Les points représentent un emplacement d'affichage

Certificat d'affichage de la ville de Bordeaux



Direction Générale Ressources Humaines
Transformation et Administration Générale
Direction des Affaires Juridiques
Bureau des Arrestés

CERTIFICAT D'AFFICHAGE N°2025-081/BOR

Le Maire de la Ville de Bordeaux certifie :

Avoir procédé à l'affichage, à l'emplacement réservé à cet effet à la Cité Municipale, du 4 novembre 2025 et jusqu'au 10 décembre 2025 inclus, du document suivant :

- Avis d'enquête publique - Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux « Campagne 2025 »

Fait à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 11 décembre 2025,

Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur,
Frédéric MARQUET

A handwritten signature in black ink.



Direction Générale Ressources Humaines
et Administration Générale
Direction des Affaires Juridiques
T. 05 56 99 84 84
affichage.formalites@bordeaux-metropole.fr

Certificat d'affichage de la Mairie annexe de Caudéran



bordeaux.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Avis d'enquête publique : Plans d'alignement campagne 2025

La mairie de quartier Bordeaux Caudéran certifie avoir procédé à l'affichage du 25 novembre au 10 décembre 2025.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bordeaux, le 17 décembre 2025

Monsieur Benoît BOUTINON
Secrétaire général

A handwritten signature in black ink.

Votre mairie de quartier est ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.
Et le jeudi de 13h15 à 19h.
130 avenue Louis Barthou / 05 24 57 68 40
Retrouvez toute l'actualité et les permanences proposées dans votre quartier sur monquartier.bordeaux.fr